L'INDUSTRIE—LA FERMETURE POSSIBLE DE L'USINE DE LA SKIL À RICHMOND (C.-B.)—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): En intervenant ce soir dans ce débat, je pourrais aussi bien lire mon discours du 22 juin 1970, car il traitait exactement de la même question. Il s'agit d'un problème identique qui concerne la fermeture de la filiale canadienne d'une entreprise américaine, autrefois une entreprise canadienne indépendante.

Je veux parler du problème qui se pose aux employés de la société Skil qui a repris la Canadian Chainsaw Company située à Richmond, en Colombie-Britannique, dans la circonscription de mon ami le député de Burnaby-Richmond-Delta (M. Goode). Je ne comprends pas très bien pourquoi on fait périodiquement appel à moi pour traiter de cette question. C'est la deuxième fois en deux ans et jamais le représentant de cette circonscription n'est encore intervenu. Si ce problème ne l'intéresse pas particulièrement, d'autres députés de la Colombie-Britannique estiment qu'il est digne d'attention.

Le 21 mars, j'ai posé au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) une question concernant la fermeture de cette usine qui entraînera la perte de 125 à 150 emplois. Ostensiblement, la raison de la fermeture de l'usine est l'existence aux États-Unis d'une capacité excédentaire de production de ces scies articulées fabriquées selon un brevet canadien. On les produira à Chicago et on les importera au Canada.

• (2200)

Je crois ce cas particulièrement significatif. Il montre la tendance générale et le problème qui assaille l'ensemble des fabricants canadiens, notamment les industries qui ont été achetées par des sociétés étrangères. La plupart d'entre nous comprendront les difficultés d'une société dont les principales décisions sont prises à un siège ou à un centre situé à l'étranger, là où les problèmes nationaux de chômage sont les mêmes que les nôtres. Il n'est que naturel, je suppose, lorsque la grande usine des États-Unis ne fonctionne pas à pleine capacité, tandis que l'entreprise canadienne fonctionne, qu'on rationalise les travaux en les détournant vers le complexe industriel américain. Les priorités de l'entreprise étrangère exigeraient qu'on ferme l'usine située à l'étranger et qu'on fasse servir les possibilités d'emploi de la première à l'avantage des nationaux. C'est ce que font les États-Unis dans le cas actuel.

Bien des gens s'inquiètent de la prédominance croissante de l'entreprise étrangère dans le secteur manufacturier de notre économie. C'est pourquoi, depuis Walter Gordon jusqu'à l'actuel ministre du Revenu national (M. Gray), en passant par M. Watkins, le sujet a suscité de plus en plus d'intérêt et d'étude. Le problème n'est pas lié à la Colombie-Britannique, mais je crois qu'on y trouve un exemple intéressant. Ce n'est pas que cette usine, qui utilise un brevet canadien et une installation canadienne, ne fasse pas d'argent. J'ai ici des documents probants et si on insiste, j'en citerai des passages pour montrer que la compagnie fait un profit au Canada. Toutefois, parce que ce profit n'est que marginal, elle veut fermer son usine et,

en conséquence, privera les Canadiens de 125 à 150 emplois.

Le gouvernement ayant permis que la chose arrive, comme d'habitude, il propose un cataplasme. Je ne critique pas cette initiative. Je ne la crois que juste. Comme dans l'histoire, une fois que le cheval s'est échappé, on cadenasse la porte de l'écurie. Le ministère de la Main-d'œuvre dépense des fonds publics considérables pour recycler et réinstaller ceux que déplace ce changement. C'est un exemple classique de ce qui se produit quand un gouvernement reste aveugle devant les problèmes de priorité que pose l'emploi de ses ressortissants.

Le fait est d'autant plus important que cette réduction de personnel se produit dans le secteur secondaire de notre économie. Ceux qui ont étudié ces questions savent bien que les industries secondaires tendent à créer beaucoup plus d'emplois et d'argent pour notre économie que ne le font les industries primaires dont dépend le Canada.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Le temps de parole du député est expiré.

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, au milieu de l'année 1970, la compagnie dont le député a parlé a dit qu'elle songeait à fermer l'usine en question à cause des problèmes de commercialisation auxquels elle faisait face. Les hauts fonctionnaires du ministère de l'Industrie et du Commerce ont alors eu des entretiens avec la direction de la compagnie, ont exprimé leur inquiétude au sujet de la baisse de la production et l'ont exhortée à rechercher des solutions de rechange à leur problème qui n'entraîneraient pas de ralentissement des opérations.

En réponse au député qui a soulevé cette question, je dirais que les députés de cette région et ceux qui appuient le gouvernement parviennent à présenter directement et avec beaucoup d'efficacité des instances au ministre. Depuis la date en question, la concurrence n'a cessé de croître sur le marché des scies articulées et la société a décidé en vue de réaliser les économies de taille qui s'imposaient, de cesser sa production à Richmond, en juillet prochain. La fabrication de certaines pièces continuera de s'effectuer à Toronto créant ainsi quelques emplois.

Des représentants du ministère ont engagé de nouveaux pourparlers avec l'entreprise qui les a informés que sa décision de fermer son usine était irrévocable par suite des conditions économiques. On a offert à certains employés de les engager dans d'autres usines de la société et celle-ci coopère étroitement avec les représentants du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration en vue d'aider le personnel à obtenir du travail ailleurs. Je suis heureux que l'honorable représentant reconnaisse les efforts déployés en faveur de ces travailleurs. Je ne suis pas tellement surpris de constater qu'il ne tient pas compte de la nature des difficultés économiques qui peuvent surgir lorsque les bénéfices s'amenuisent ou deviennent insuffisants. Il verrait d'un meilleur œil, sans doute, le recours à la procédure qu'on a adoptée parfois dans ma province, la Saskatchewan, à la suite de faillites qui ont frappé des usines sous gestion gouvernementale.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Vous feriez mieux de vous en tenir à la Justice.